

CHRONIQUE
de
l'ABBAYE de KERBÉNÉAT

Juillet 1954

TRIMESTRIEL

5^e Année - N° 19

SOMMAIRE

Année Mariale : Prière.....	1
Saint Benoît au paradis.....	2
Histoire de Kerbénéat.....	7
Chronique.....	21
Amis de Landévennec.....	24

« LES AMIS DE LANDÉVENNec »

BUT.

L'Association « Les Amis de Landévennec » se propose de grouper, en vue d'une action plus efficace, tous ceux qui, à un titre quelconque, s'intéressent à l'œuvre de Landévennec.

MEMBRES.

On peut devenir « Ami de Landévennec » à titre de :

Donateur :	50.000 francs.
Fondateur :	10.000 francs.
Protecteur :	5.000 francs.
Bienfaiteur :	1.000 francs.

AVANTAGES SPIRITUELS.

Les Membres de l'Association participent d'une manière très spéciale aux biens spirituels de la famille monastique de Kerbénéat-Landévennec.

Une Messe solennelle est chantée tous les dimanches à KERBÉNEAT; une Messe célébrée tous les jeudis à LANDEVENNec, aux intentions des Amis de Landévennec.

PAX

- est le lien qui nous unit à vous, amis et bienfaiteurs,
- vous tient au courant de la vie de nos communautés, de nos réalisations et de nos projets,
- vous met au contact de la doctrine monastique et de la spiritualité liturgique,
- vous aide à découvrir avec nous les richesses du patrimoine chrétien de notre Bretagne.

ABONNEMENT : ordinaire, 175 francs; de soutien, 300 francs.
C. O. P. Rennes 1146-34, H. GOUGAY, Abbaye de Kerbénéat, Plouneventer (Finistère).

ANNÉE MARIALE

AVEC CEUX QUI NOUS ONT PRÉCÉDÉS, O MÈRE DE LA VIE,
VOUS AVEZ VECU CORPORELLEMENT;
MAIS AVEC NOUS VOUS HABITEZ PAR L'ESPRIT

ET LA MULTIPLE PROTECTION DONT VOUS NOUS COUVREZ
MARQUE VOTRE PRÉSENCE AU MILIEU DE NOUS.

TOUS NOUS ENTENDONS VOTRE VOIX
ET NOTRE VOIX A TOUS PARVIENT A VOS OREILLES.

NOUS SOMMES CONNUS DE VOUS, PUISQUE VOUS NOUS PROTEGEZ,
ET NOUS VOUS RECONNAISSONS A VOTRE CONSTANT PATRONAGE...

VOUS N'AVEZ PAS ABANDONNÉ CEUX QUE VOUS AVEZ SAUVÉS,
NI DELAISSE CEUX QUE VOUS AVEZ REUNIS :
CAR VOTRE ESPRIT VIT POUR TOUJOURS
ET VOTRE CHAIR N'A POINT SUBI LA CORRUPTION DU TOMBEAU.

VOUS VEILLEZ SUR TOUS, O MÈRE DE DIEU,
ET VOTRE ATTENTION SE PORTE SUR CHACUN.

SI NOS YEUX SONT RETENUS
DE SORTE QUE NOUS NE VOUS VOYONS PAS,
VOUS RESIDEZ CEPENDANT, O TOUTE SAINTE,
AU MILIEU DE TOUS,
PAR UNE PRÉSENCE D'AMOUR,

VOUS MANIFESTANT DE MILLE MANIÈRES
A CEUX QUI EN SONT DIGNES.

SAINT GERMAIN DE CONSTANTINOPLÉ + 733

SAINT BENOIT AU PARADIS ... DE DANTE

POUR bien comprendre quelle est la place que Dante donne au Patriarche des moines d'Occident dans le « poème sacré auquel ont mis la main le ciel et la terre » (1), il est indispensable de connaître, au moins d'une manière sommaire et dans ses grandes lignes, quelle est la structure du Paradis.

Alors que pour construire les deux premiers royaumes de l'outre-tombe, l'Enfer et le Purgatoire, la puissante imagination de Dante n'a eu recours, et encore dans une faible mesure, qu'à des légendes populaires, le troisième est édifié sur les données astronomiques du temps.

La terre, immobile dans l'espace, qui contient l'Enfer dans ses entrailles et qui sert, si l'on peut dire, de support à la montagne du Purgatoire, jaillissant sur une île dans l'hémisphère austral, la terre est entourée de neuf sphères concentriques, gravitant autour d'elle et dont les moteurs, les Intelligences motrices, sont des anges : le ciel de la Lune; le ciel de Mercure; le ciel de Vénus; le ciel du Soleil; le Ciel de Mars; le ciel de Jupiter; le ciel de Saturne, — soit donc les ciels des sept « planètes »; — au-delà le ciel des étoiles fixes, dont le seul mouvement est le mouvement diurne; et enfin, le ciel cristallin, ou Premier Mobile, qui « ordonne de son mouvement la révolution quotidienne de tous les astres » (2).

Le ciel cristallin tourne lui-même dans un dixième ciel, immatériel celui-là, pure lumière, immobile dans une paix éternelle, « édifice souverain du monde, dans lequel le monde tout entier est renfermé et au-delà duquel il n'est plus rien » (3) : l'Empyrée séjour de la divinité.

Le Paradis présente, dans la *Divine Comédie*, un double aspect : le Paradis de repos et le Paradis de mouvement. Les âmes bienheureuses apparaissent à Dante sous des formes différentes dans les huit premières sphères, les anges dans la neuvième, c'est-à-dire dans le Premier Mobile; mais tous siègent réellement dans l'Empyrée, où ils jouissent de la vision béatifique.

(1) Paradis, XXV, 1-3.

(2) Convivio, II, 15.

(3) Convivio, II, 4.

La structure de l'Empyrée est très simple : c'est un immense amphithéâtre, divisé en deux hémicycles par un plan perpendiculaire à ses assises, ou, plus exactement, par deux séries de sièges superposés. D'un côté, où tous les sièges sont occupés, sont assis ceux qui ont cru dans le Christ devant venir, c'est-à-dire les Juifs de l'Ancien Testament; de l'autre côté, où il y a encore des places vides, sont assis ceux qui ont cru dans le Christ venu, les élus du Nouveau Testament.

La séparation entre les deux hémicycles est formée par des bienheureux : d'une part, des femmes, et elles appartiennent à la Loi Ancienne, des Juives, dominées par la Vierge Marie, qui occupe naturellement la plus haute place du Paradis; d'autre part, les hommes, et ils appartiennent à la Loi Nouvelle : ce sont des fondateurs d'Ordres monastiques. Quatre seulement sont nommés : sur le degré le plus élevé, en face de la Vierge Marie, Saint Jean-Baptiste, considéré comme le fondateur de la vie érémitique; à ses pieds, donc sur le second degré, Saint François d'Assise; sur le troisième degré, Saint Benoît; sur le quatrième degré, Saint Augustin.

Quant aux autres fondateurs d'Ordres, leur nom n'est même pas prononcé, et ils doivent se contenter de la mention assez vague :

Ed altri sin quaggiu di grado in grado (4).

Le fait, notamment, que Saint Dominique, à qui est consacré le chant XII du Paradis presque tout entier, se trouve ici passé sous silence, ne laisse pas, à dire vrai, que de nous étonner un peu.

Quoi qu'il en soit, si nous laissons de côté Saint Jean-Baptiste, dont la prééminence est confirmée par toute la croyance du Moyen-Age, nous voyons qu'aux yeux de Dante la gloire céleste de Saint François d'Assise, considéré comme fondateur d'Ordre, est supérieure à celle de Saint Benoît, mais que Saint Benoît, à son tour, domine Saint Augustin, Saint Dominique et les autres. Dante, dans son génie, avait toutes les audaces : celle d'établir la hiérarchie du Paradis nous paraît d'une assez belle envergure !

Il serait, me semble-t-il, facile de montrer pourquoi, dans la pensée du poète, Saint François d'Assise est porté à une si haute place.

Mais ce n'est pas mon objet, et je passe (5).



Après Saint Jean-Baptiste et Saint François d'Assise, Saint Benoît est donc le plus grand fondateur d'Ordres monastiques dans l'ordonnance dantesque de l'Empyrée. Ceci va nous être expliqué par

(4) « Et d'autres jusqu'en bas de degré en degré », Paradis, XXXII, 4-38. C'est S. Bernard qui fait la description dont il vient d'être donné un résumé.

(5) D'un mot; le vice qui a surtout dévoyé le monde, pour Dante, c'est la cupidité; l'amant de Madame la Pauvreté était le meilleur allié du poète. Cf. Paradis, XI, 43-117.

l'apparition de Saint Benoît dans les sphères, c'est-à-dire par l'ordonnance du Paradis de mouvement.

Si toutes les âmes des élus siègent dans l'Empyrée, elles apparaissent d'abord à Dante dans les ciels des sept planètes, et leur béatitude est d'autant plus grande que la sphère qui leur est réservée est plus éloignée de la terre; les bienheureux qui se montrent dans la Lune sont donc au dernier degré de la hiérarchie céleste, les bienheureux de Saturne au premier; car le huitième ciel, celui des étoiles fixes, étant consacré aux scènes du triomphe du Christ et de la Vierge, il n'entre pas en compte.

Que cette ordonnance morale du Paradis ait donné du « fil à retordre », si l'on peut dire, aux dantologues de tous les siècles, et de tous les pays, qui n'en sont pas encore sortis et qui vraisemblablement n'en sortiront jamais, c'est l'évidence même. Mais la question ne nous intéresse pas ici, et il nous suffit de retenir que Saint Benoît apparaît à Dante dans le plus élevé des sept ciels des planètes, dans celui qui témoigne de « la béatitude céleste la plus haute », dans celui où les bienheureux montrent qu'ils « sentent le plus l'Éternel Esprit » (6).

C'est le ciel de Saturne, réservé aux contemplatifs (7).

Remarquons que tous les bienheureux que Dante y voit sont des Saints très authentiquement canonisés, ceux qui sont nommés étant Saint Pierre Damien, Saint Macaire, Saint Romuald et enfin Saint Benoît. Il n'en va pas ainsi dans les sphères inférieures, où beaucoup de bienheureux sont seulement des bienheureux « dantesques », inconnus au Martyrologe, notamment cette aimable Cunizza de Romano, qui est surtout célèbre par le nombre, très grand mais ignoré, de ses amants, ce qui nous paraît, à première vue, un titre un peu maigre pour jouir de l'éternel bonheur (8) : le génie hautain de Dante estime qu'il n'a pas de compte à nous rendre; à nous de chercher à nos risques et périls !

Après que Saint Pierre Damien a pris la parole, et pour dire en particulier des choses éminemment désagréables aux cardinaux (9), après que les « flammes » des élus de Saturne ont poussé un cri aigu pour approuver ses paroles et demander vengeance, Béatrice dit à Dante :

« Tourne-toi maintenant vers d'autres esprits, car tu en verras beaucoup d'illustres, si tu portes tes regards comme je te le dis. »

(6) Cf. Paradis, III, 46-66; IV, 28-42.

(7) Paradis, XXI et XXII.

(8) Paradis, IX, 7-63.

(9) Exemple : « Ils couvrent de leurs manteaux leurs palefrois, si bien que deux vont sous une seule peau. » Paradis, XXIII, 133-134.

Le voyageur d'outre-tombe obéit :

Je dirigeai mes yeux comme il lui plut, et je vis cent petites sphères, qui de leurs rayons s'embellissaient les unes les autres.

Je ressemblais à celui qui réprime l'aiguillon de son désir, et qui ne se hasarde pas à interroger par crainte d'être importun.

Et la plus brillante de ces perles se porta en avant, pour contenir mon désir de le connaître.

Notons ce trait : la plus grande et la plus brillante de ces perles. Parmi les contemplatifs, Saint Benoît tient, aux yeux de Dante, la première place, et seul Saint Bernard, dont le rôle dans la *Comédie* est d'ailleurs très différent (10), pourrait rivaliser avec lui.

Puis j'entendis dans cette perle : « Si tu voyais comme moi la charité qui brûle parmi nous, tu aurais déjà exprimé tes désirs;

mais pour que l'attente ne te retarde pas dans la poursuite de ton but sublime (11), je répondrai à cette pensée que tu hésites à faire connaître.

Ce mont au flanc duquel se trouve Cassino fut fréquenté jadis, sur sa cime, par des gens dans l'erreur et de volonté mauvaïse;

et c'est moi qui y portai d'abord le nom de Celui qui amena sur la terre la vérité qui nous élève si haut;

et tant de grâce brille sur moi que j'arrachai les pays d'alentour au culte impie qui séduisit le monde. » (12).



Saint Benoît nomme ensuite quelques-uns de ses compagnons de gloire; et le poète, encouragé par les témoignages d'amour et de bienveillance qu'il vient de recevoir, s'enhardit à demander au Saint s'il lui sera donné de le voir à face découverte, puisque dans le ciel de Saturne il ne lui est apparu que des lumières, des « splendeurs », des « âmes cachées dans leur allégresse ».

La réponse de Saint Benoît se divise en deux parties.

Dans la première il fait connaître à Dante que son désir de le contempler sans voiles se réalisera, mais se réalisera seulement dans l'Empyrée, dans « la dernière sphère »; et nous avons déjà vu qu'il en a bien été ainsi. Dans la seconde, le Saint prend brusquement un ton agressif, en violent contraste avec ses paroles précédentes, pour vitupérer ses fils dégénérés :

(10) Il est le troisième guide de Dante, et c'est lui qui par sa sublime prière à la Vierge, Paradis XXXIII, 1-39, obtient au voyageur d'outre-tombe la grâce de la vision béatifique.

(11) Dans ton ascension vers Dieu.

(12) Dante s'inspire des Dialogues de Saint Grégoire le Grand, II, 2.

« L'échelle sur laquelle nous nous sommes montrés à toi, le patriarche Jacob la vit dresser sa cime vers le ciel, lorsqu'elle lui apparut si chargée d'anges (13).

Mais pour la gravir, personne ne détache plus les pieds de la terre, et ma Règle n'est demeurée là-bas que pour abimer du papier.

Les murs qui étaient jadis des abbayes ne sont plus que des cavernes, et les coules ne sont que des sacs pleins de mauvaise farine.

Mais la pire usure n'offense pas autant la volonté de Dieu que ce gain qui rend si insensé le cœur des moines;

car tout ce que l'Eglise a en dépôt appartient à ceux qui mendient au nom de Dieu, et non à des parents ou à d'autres plus infâmes.

La chair des mortels est si faible que sur la terre bon commencement ne dure pas plus de temps qu'il n'en faut à un chêne qui vient de naître pour porter des glands.

Pierre commença son œuvre sans or ni argent (14), moi mon couvent avec des prières et des jeûnes, et François le sien avec l'humilité.

Et si tu considères le début de chacun, et ensuite le point où il est arrivé, tu verras que le blanc est devenu noir.

Vraiment le Jourdain est retourné vers sa source; mais ce fut un plus grand miracle de le voir fuir la mer quand Dieu le voulut, que ne serait ici le secours. » (15).

Les Bénédictins de la fin du XIII^e siècle et du commencement du XIV^e n'ont ici aucun... traitement de faveur. Tour à tour les Frères Prêcheurs, par la bouche de Saint Thomas d'Aquin, les Frères Mineurs par celle de Saint Bonaventure (16), ont eu à subir d'aussi mordantes critiques. De même qu'il a opposé l'Eglise des Temps Apostoliques à l'Eglise de son époque dévoyée par la cupidité, de même le poète oppose l'idéal des fondateurs des grands Ordres monastiques au spectacle qu'il avait sous les yeux. Que le tableau soit chargé de trop noires couleurs, il est possible; mais ce n'est pas à Dante qu'il faut demander la sérénité!

Il reste que ces fondateurs d'Ordres, il les a exaltés par-dessus tous les autres Saints, le Précurseur et les Apôtres exceptés, parce qu'ils avaient été « suscités par la Providence pour que l'Eglise restât unie à son Bien-Aimé » (17), et que, mettant la contemplation au-dessus de l'action, il a voulu que les contemplatifs lui apparaissent dans la sphère la plus élevée, où Saint Benoît tient la première place.

Alexandre MASSERON.

(13) Genèse, XXVIII, 12.
(14) Cf. Actes des Apôtres, II, 6.
(15) Jean, III, 14-17. Paradis, XXII, 31-96.
(16) Paradis, XI, 118-139; XII, 106-126.
(17) Paradis, XI, 29-36.

PETITE HISTOIRE DE KERBÉNÉAT

Deuxième partie : L'EXIL

I. — LES EXPULSIONS DE KERBENEAT

« AU TEMPS OU LES FRANÇAIS NE S'AIMAIENT PAS »

Le moment est venu d'exposer les événements dont notre monastère fut le théâtre lors de l'application de la loi sur les Congrégations : ce que l'on a appelé improprement les « expulsions de Kerbénéat ». En fait les moines prirent eux-mêmes le chemin de l'exil quand ils apprirent le rejet de leur demande d'autorisation légale (1).

La *Semaine Religieuse* de Quimper du 27 mars 1903 rappelle comment la Chambre avait rejeté en bloc, sans les discuter, à la majorité infime de 58 voix (sur 557 votants), les demandes d'autorisation déposées par les 28 Congrégations *prédicantes* dont faisaient partie les « Bénédictins du Sacré-Cœur » avec leurs 8 maisons.

Le 23 septembre 1901, le « Supérieur Général », Dom Léandre Lemoine, avait déposé au Ministère de l'Intérieur et des Cultes une demande en règle, accompagnée de deux exemplaires des Statuts avec un état des biens et des membres de la Congrégation; ce même jour il avait fait remplir les mêmes formalités spécialement pour Kerbénéat, à la Préfecture du Finistère.

En exécution de la loi du 1^{er} juillet 1901, il avait fallu procéder à une enquête sur le plan local, ce qui provoqua une délibération du conseil municipal de Plouneventer dont la *Semaine Religieuse* du 17 janvier 1902 a donné le compte rendu *in extenso*.

« ÉLOGES MÉRITÉS »

L'an 1901, ce jour 8 décembre, le Conseil municipal de la commune de Plouneventer, s'est réuni, sur convocation spéciale de M. le Maire (Jean-Pierre Soubigou), en totalité de ses membres, au lieu ordinaire de ses séances.

(1) Pour la rédaction de ces pages, nous nous sommes informés auprès des voisins de l'Abbaye contemporains des événements; nous avons fait état, mais avec plus de circonspection, des récits des journaux de la capitale dont nous avons pu rectifier les allégations parfois un peu fantaisistes, grâce à des documents authentiques.

Le maire donne lecture au conseil d'une lettre datée du 29 octobre dernier de M. le sous-préfet, provoquant l'avis de la municipalité au sujet de la demande d'autorisation formée par la congrégation de Kerbénéat en la commune (2).

Le Maire expose à l'assemblée que d'après l'enquête à laquelle il a, en conformité des termes de la lettre sus-relatée, dû longuement se livrer, il a recueilli les renseignements qui suivent :

II. — Le rôle de l'établissement est de servir de lieu d'habitation aux religieux dont les agissements consistent à célébrer l'office divin de jour et de nuit, à cultiver les sciences selon les traditions de leur ordre (leur bibliothèque, que nous avons visitée, est immense et particulièrement curieuse); à aider, d'autre part, les prêtres des paroisses qui les demandent pour des services soit réguliers, soit extraordinaires; à se livrer à des travaux d'agriculture. Leurs œuvres, à cet égard, sont d'une grande utilité pour la région. Les Pères ont organisé une laiterie, se sont livrés à la fabrication du fromage, qu'ils expédient en diverses parties de la France, à Paris, voire même jusqu'en Algérie. Cette industrie constitue une ressource des plus précieuses pour les fermiers qui y écoulent tout le lait dont ils peuvent disposer, et il en résulte une aisance relative sans précédent, principalement dans les petits ménages. Une bonne partie des bénéfices résultant de cette industrie est consacrée à des œuvres de bienfaisance et à soulager de nombreuses infortunes.

IV. — Les moines se proposent, au fur et à mesure que leurs moyens le leur permettront, d'entreprendre de nouveaux défrichements; poursuivre l'essai d'acclimatation dans le pays d'arbres fruitiers qu'ils ont entrepris; améliorer leurs terres par des méthodes rationnelles; faire profiter l'agriculture du fruit de leurs recherches et de leurs travaux. Il est certain que tout ce à quoi ils ont touché jusque lors est entièrement transformé; qu'au lieu et place d'un terrain que nous avons connu entièrement nu, l'œil est actuellement réjoui par le spectacle d'une végétation de toute beauté.

V. — La chapelle, très visitée, est reconnue par l'autorité diocésaine comme d'utilité publique pour les habitants d'alentour, lesquels sans cela, assez éloignés qu'ils se trouvent des bourgs, seraient, particulièrement en la saison d'hiver, privés, les dimanches, de messes matinales. Placés, ainsi qu'ils sont, dans un quartier excentrique de la commune, les Pères sont aussi souvent appelés, le jour et la nuit, près des

(2) Il n'est pas sans intérêt de noter que la demande de renseignements adressée par les soins de la Préfecture au maire de Plouneventer est une formule concernant les Congrégations enseignantes, dont il a fallu rayer plusieurs alinéas hors de propos dans la circulaire. Ne peut-on y voir une indication de l'esprit d'improvisation qui présida à l'application des lois de laïcisation et finit par conduire à une véritable impasse, lors du refus opposé par saint Pie X à la constitution du régime des « Associations culturelles » ?

malades éloignés du presbytère, et avec la pleine approbation de l'évêché et du clergé de la paroisse.

VI. — Les membres de l'établissement sont tous Français, la plupart même du Finistère. Aucun d'eux n'a, à notre connaissance, attiré sur lui, pour un motif quelconque pouvant être interprété d'une manière défavorable, l'opinion publique. Ils se sont, à toute époque, depuis leur arrivée, gardés avec un soin particulièrement jaloux, de se mêler de près ou de loin aux questions d'administration, ou de politique locale ou départementale.

VII. — Les membres de l'établissement de Kerbénéat vivent en commun du produit de leur travail manuel, de leur industrie, des honoraires de messes qui peuvent leur être alloués. Ils préparent des sujets pour la fondation et l'entretien de la mission française d'Abou-Gosch, près Jérusalem, à eux confiés par le gouvernement de la République.

A la suite de l'exposé que vient de faire M. le Maire, plusieurs membres du conseil, dont quelques-uns résidant dans le voisinage même du monastère, prennent successivement la parole. Ils ne tarissent point d'éloges sur la charité inépuisable des moines. Ils font remarquer que la porte de ces derniers est ouverte à tout venant : des étrangers de passage de même que les malheureux trouvent gratis, à l'établissement, le vivre et l'hospitalité.

Aussi est-ce d'un concert unanime que la municipalité en entier vient demander le maintien des Pères, considérant leur départ comme un deuil général pour la contrée, les malheureux et les ouvriers qui vivent du monastère. Le conseil nourrit donc le ferme espoir que sa supplique sera favorablement accueillie par les pouvoirs publics. Ainsi délibéré et voté à l'unanimité et totalité des membres, les jour, mois et an que dessus.

La *Semaine Religieuse* conclut à son tour : « Comme on le voit, les moines bretons de nos jours sont les dignes héritiers de ceux qui, jadis, ont défriché et civilisé notre pays. »

LE POINT DE VUE DU GOUVERNEMENT

Comme on pouvait s'y attendre, les pouvoirs publics furent d'un tout autre avis. Cependant nous constatons que le sous-préfet de Morlaix, dans son rapport du 11 avril 1902, n'hésite pas à conclure, lui aussi : « Il y a lieu d'accorder l'autorisation sollicitée. » Après avoir énuméré comme ci-dessus les ressources des moines, il précise que la communauté comprend vingt-quatre membres

dont dix-huit prêtres et six frères convers « qui n'ont attiré sur eux l'attention du public que par leurs bonnes œuvres » (3).

Mais M. le Préfet n'est nullement pour la conciliation. Dans sa lettre du 18 septembre 1902 adressée au Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes, reprenant le rapport des Contributions Directes du 12 septembre, qui évalue le domaine de Kerbénéat à 95.000 francs dont 60.000 pour les terres, en notant d'ailleurs qu'en cas d'aliénation il faut s'attendre à une dépréciation, le Préfet en profite pour qualifier d'erronée la déclaration d'inventaire qui n'accusait qu'une valeur de 14.000 francs de la propriété non bâtie et de 15.000 francs pour les édifices, déclaration jointe à la demande d'autorisation (nous verrons ce qu'il faut penser de ces évaluations). Puit il s'attaque à « la délibération longuement motivée » du Conseil municipal de Plounéventer, en s'efforçant de retourner contre les moines les éloges de ces bons paysans leurs amis :

La propriété qui, en 1878, était en grande partie sur landes et taillis a subi une transformation complète; elle constitue aujourd'hui une exploitation agricole en plein rapport devant donner un produit bien supérieur à la somme de 2.000 francs accusée par l'état des recettes et dépenses de l'établissement.

Quant à dire qu'une bonne partie des bénéfices résultant de cette industrie est consacrée à des œuvres de bienfaisance et à soulager de nombreuses infortunes... je n'en vois pas trace dans ce budget et pense qu'il s'agit seulement de secours à quelques indigents et à des nomades.

Je crois plutôt que cette bonne partie de leurs bénéfices sert à subventionner les Ecoles chrétiennes du Département.

Au sujet d'une demande d'autorisation formée par les Religieuses de la Sainte-Enfance de Jésus et de Marie pour leur établissement de Pont-Aven, j'ai eu l'occasion de faire remarquer que cet établissement est la propriété du prêtre bénédictin Le Louët (Emile-Ernest) figurant sous le numéro 2 de l'état des membres de la communauté de Kerbénéat, et que ce prêtre bénédictin s'est signalé par ses allées et venues dans les localités du Finistère où la concurrence cléricale est la plus vive contre les écoles primaires publiques.

L'objet principal de cet établissement est de préparer des novices de l'ordre pour les pays étrangers. Les bénédictins font aussi des missions dans le diocèse de Quimper principalement, et... les actes des Gouvernements qui se sont succédés ont souvent fait l'objet de critiques acerbes de la part de ces prédicateurs.

(3) Le sous-préfet de Morlaix, de 1901 à 1905 fut M. Eugène Allard, né à Melun en 1856. Il fut nommé préfet de Quimper en 1907, au moment de cette détenté qui suivit la tragique interruption des « inventaires ». Le préfet du Finistère, de 1899 à 1906, n'était autre que M. Collignon qui devait jouer un rôle important dans l'administration centrale. Il échoua à l'élection partielle de député de Quimper où il posa sa candidature peu avant la guerre de 1914.
Quant au Président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes, il n'était autre que M. Combes.

L'utilité de cet établissement ne se fait pas sentir. Le clergé assure largement les nécessités du culte dans le voisinage.

Le préfet conclut au rejet de la demande d'autorisation (4).

★

L'EXECUTION

La justice suit son cours... Le 9 avril, le commissaire spécial de Brest, M. Moerdès, assisté du commissaire de police de Landerneau, M. Siégland, va notifier à Kerbénéat le refus d'autorisation, avec un délai de quinze jours pour évacuer les lieux.

L' « abbé Bouchard »... demande si « après la dispersion de la communauté il ne pourrait laisser à l'abbaye un de ses moines pour veiller à l'entretien de la propriété avec quelques frères sécularisés ».

Le moine en question était le Père Corentin Le Guen qui argue de son grand âge et de sa santé compromise depuis quelques mois pour être autorisé à rester sur place. « Il avait aidé le Supérieur général à l'achat en 1876 et voudrait continuer à diriger les travaux d'amélioration pour sauvegarder des intérêts considérables. »

Le 21 avril, le Préfet autorise « à laisser le religieux malade dans l'infirmerie en veillant à ce que l'établissement congréganiste ne se reconstitue pas ».

Le commissaire Siégland n'a plus qu'à se rendre au monastère pour signifier l'autorisation. On avait compté sans la résistance populaire. Le commissaire trouve devant l'église du monastère un groupe de femmes avec M. de Dieuveult fils. L'attitude du groupe est calme, mais on commence à entasser des chaises devant l'entrée; serait-ce dans l'intention d'assommer l'infortuné fonctionnaire ? M. Siégland est enfin reçu par le Père Corentin qui, instruit du but de sa visite, lui fait voir l'infirmerie, bien séparée du reste des bâtiments claustraux et où il demande à célébrer la messe. « Cela peut se faire, répond le commissaire, mais à la condition que le Père soit seul pendant la célébration de l'office et ne reçoive que le médecin, au lieu de trouver prétexte à grouper autour de lui les membres de la congrégation dissoute. » Il remar-

(4) Pour ce qui est du P. Félix Le Louët, qui n'avait guère d'autre activité extérieure que l'Intronisation du Sacré-Coeur dans les familles, on aura quelque peine à se le figurer sous les traits d'un de ces « moines ligueurs ou moines d'affaires » contre lesquels Waldeck-Rousseau partit en guerre dès 1900, il s'était seul engagé personnellement dans la fondation de l'Ecole Saint-Guénolé de Pont-Aven dont il avait pris l'initiative et qui lui causa tant de soucis (il avait dû contracter un emprunt hypothécaire en octobre 1902 pour payer les frais de premier établissement de son école).

que au passage les locaux vides où trois ou quatre religieux activent leurs préparatifs de départ, les autres ont déjà quitté en trois groupes depuis plusieurs jours. Mais en arrivant au vestibule de sortie il se heurte à un groupe d'hommes, à l'attitude peu rassurante, que le Père calme de deux mots en breton. Au dehors les femmes sont aussi agressives et le Père doit encore intervenir.

Le commissaire conclut que le fonctionnaire qui sera chargé, le délai écoulé, de constater le départ des religieux, risque de se faire enfermer à l'intérieur.

Le Préfet est un homme de ressources. D'accord avec ses chefs hiérarchiques, il prend ses dispositions. Il commence par intimiser l'ordre au commissaire, qui devait partir en congé, de rester sur place. Comme il faut s'attendre à des manifestations organisées, d'autant plus qu'il y retrouve la main des « meneurs de Ploudaniel, du Folgoët et de Saint-Méen », réquisition est adressée au commandant de gendarmerie de Quimper d'alerter les trois brigades de La Martyre, Landivisiau et Landerneau, deux à cheval et une à pied, cette dernière devant accompagner à l'intérieur le commissaire, qui sera, d'autre part, assisté de son collègue de Morlaix, M. Riou. Concentration des forces de police le 28 avril, à 5 heures du matin, au pont de La Roche-Maurice. Ordre d'arrêter toute personne qui commettrait le moindre délit et de menacer « Le Guen » de lui retirer son autorisation de résidence.

Et le 28 au soir, le commissaire au Préfet, puis le Préfet au Ministre peuvent annoncer : « Aucune manifestation ne s'est produite ce matin à l'abbaye de Kerbénéat; nous avons accompli notre mission sans incident. »

Cependant... M. le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes, est fort inquiet; et le Préfet a beau assurer que « les incidents du jeudi 23 ne se sont pas renouvelés », il est invité à soutenir énergiquement l'autorité judiciaire dans sa tâche...

QUAND LA PRESSE S'EN MELE...

Le Préfet sait personnellement à quoi s'en tenir quand il croit devoir affirmer : « Il ne se passe rien actuellement dans le département qui mérite des mesures exceptionnelles. Les journaux peuvent faire de la copie sur le Finistère comme sur les autres départements. » C'est que les journaux de Paris, plutôt que les feuilles locales, renchérisse les uns sur les autres : *Le Temps*, *La Patrie*, *La Vérité Française*, *Le Peuple Français*, *Le Petit Journal*, *L'Uni-*

vers, *La Croix*, etc... Le Gouvernement prend au pied de la lettre certaines affirmations qui ne manquent pas de fantaisie.

La *Semaine Religieuse* de Quimper du 1^{er} mai 1903 se contente d'un récit succinct, sous le titre : « Les scellés à l'abbaye de Kerbénéat. »

... Le Rme Dom Bouchard était resté seul avec deux religieux pour attendre les expulseurs. Le délai de quinze jours accordé expirait le 24 avril. Ce jour-là, au matin, le Conseil municipal de Plouneventer, maître en tête, se rendit à l'abbaye pour exprimer, une fois encore, aux persécutés la vénération, la reconnaissance et les regrets de la population. Après trois jours d'attente, lundi 27, le Juge de paix de Landivisiau s'est présenté et, en présence du Père Abbé qui protestait énergiquement contre la violation de son droit de propriété, apposa les scellés sur toutes les portes extérieures de la chapelle, des cellules et les couloirs. Au dehors, on entendait gronder la colère des habitants de la région, qui depuis trois jours montaient la garde autour de l'abbaye; et, pour contenir la foule indignée, il a fallu toute l'autorité des religieux prêchant le calme et laissant entrevoir l'espérance de leur prompt retour...

Mais les journaux de Paris n'ont que faire de la discrétion qui s'impose à une feuille ecclésiastique : ils en ajoutent de toutes sortes. Déjà le Préfet paraît avoir été particulièrement touché par les allégations du *Temps*.

C'est dans le compte rendu de ce journal que j'ai appris avec quelle surprise que les opérations des commissaires de police avaient donné lieu aux incidents les plus émouvants. Les témoins de la scène n'en sont pas moins surpris que moi, rien ne s'était produit, les paysans croyant que tout était terminé par l'apposition des scellés faite par le juge de paix de Landivisiau, n'étaient même pas venus au monastère. Le correspondant du journal, M. Petitcolas, n'était même pas présent et n'avait pas quitté Brest.

Mais comment n'être pas ému en haut lieu, malgré les affirmations rassurantes du préfet responsable, à la lecture de la dépêche de Labat, correspondant de *La Patrie* :

Démenti adressé à Combes par Préfet Finistère sujet manifestations Kerbénéat produit douce hilarité. Préfet ignorait situation ses agents n'ayant osé venir Kerbénéat. Juge de paix Laurent disait tout-à-l'heure journalistes terreurs commissaires Siégland et Riou quand allèrent Kerbénéat mardi — étaient verts de peur disait juge.

Le juge de paix mis ainsi en cause répond aux demandes d'explications du préfet :

N'ayant vu aucun commissaire il m'a été difficile de savoir s'ils avaient peur ou non, pas plus que la couleur qu'ils pouvaient avoir... Pendant les opérations une soixantaine de personnes s'étaient rassemblés dans le parc et ont poussé à certains moments quelques cris de

« Vive la liberté... A bas Combes ! » ; mais sans grand enthousiasme. J'ai entendu dire que M. Croc avait été invité par les religieux ou le Supérieur de ne pas s'occuper d'eux, car son intervention leur nuirait plutôt qu'autre chose.

Voici d'ailleurs le « film » des expulsions d'après *Le Petit Journal* dont le correspondant de Brest, M. Pellé, s'est tenu au courant des événements au jour le jour, mais à sa manière.

JOURNÉE DU 24 AVRIL. — Toute la journée une foule énorme n'a cessé de stationner aux abords de l'abbaye, attendant l'arrivée du commissaire de police et du juge de paix. Des habitants armés de pen-bas étaient échelonnés sur les routes ou montés sur les talus tandis qu'une vingtaine de cyclistes exploraient les environs (?...).

... Deux cyclistes ont signalé à la station de La Roche-Maurice l'arrivée de M. Siégland... accompagné d'un ouvrier porteur d'outils. L'alerte a été aussitôt donnée et la cloche de l'abbaye a sonné à toute volée. Le commissaire, suivi par de nombreux manifestants qui ne cessaient de crier : « Vive la liberté », s'est engagé dans un petit sentier et a voulu gagner ensuite à travers champs l'abbaye, mais prévenu du nombre considérable de personnes aux abords de Kerbénéat, il a décidé de rebrousser chemin... (5).

JOURNÉE DU 25 AVRIL. — ... Vers six heures, les Bénédictins qui ont couché chez des habitants sont arrivés à l'abbaye : la foule les accueillit aux cris de : « Vivent les moines ! Vive la liberté ! A bas les tyrans ! » Comme d'ordinaire ils ont dit leur messe dans la chapelle. Ils ne cessent de prêcher la modération (6).

Depuis quelques jours déjà, en vue du départ des moines, la fromagerie de l'abbaye de Kerbénéat a cessé de fonctionner. Aujourd'hui, de nombreux valets de ferme, notamment ceux des communes de Plouneventer et de La Roche-Maurice, se sont rendus aux foires de Lanhouarneau et de La Martyre où ils ont conduit, pour y être vendues, les vaches de leurs patrons, la région ne présentant aucun débouché pour le lait.

DIMANCHE 26 AVRIL. — ... Ce matin, pour la première fois depuis 1875, date de la fondation de l'abbaye (?), la grand-messe n'a pas été célébrée à la chapelle de Kerbénéat (7).

JOURNÉE DU 27. — Ce matin à 9 heures M. Laurent, juge de paix de Landivisiau, accompagné de son greffier M. Jack (sic), est arrivé

(5) Cet incident, qui n'a fait l'objet d'aucun rapport, paraît inventé de toutes pièces.
(6) C'est ce même jour que, d'après *La Patrie*, le corps de Dom Arsène Picard, enterré dans le cimetière de l'abbaye en 1897, a été exhumé devant une affluence considérable. La famille n'a pas voulu le laisser dans l'abbaye déserte, et l'a fait transporter à Bodilis.
(7) Il semble que le rédacteur du *Petit Journal* fait doublement erreur et que la *Vérité Française* est dans le... vrai en donnant comme date de la dernière grand-messe à Kerbénéat ce 26 avril qui est un dimanche.

à l'abbaye. Une alerte a eu lieu aussitôt. Les soldats de la compagnie du 19^e R. I. détachée à Lanerneau, étaient dissimulés dans les champs bordant la route, prêts à intervenir (?). Les manifestants armés de leurs pen-bas ont poussé des cris hostiles et ont pris une attitude menaçante... Le juge est, à un moment donné, venu sur le seuil de la porte de l'hôtellerie où il a, en breton, harangué la foule, l'engageant au calme et lui faisant remarquer que son rôle était distinct de celui de la police. Le Père Corentin a aussitôt ajouté que les religieux sont d'accord avec le juge de paix en ce qui concerne la mission dont ce dernier est chargé. Les habitants ont paru se calmer, mais peu après ils se sont mis à frapper avec leurs pen-bas sur les portes de l'abbaye (?).

La Croix ajoute que « le... juge devant l'attitude de la foule qui menaçait de briser les scellés, a renoncé à les apposer à l'extérieur du couvent » : ce qui ne semble pas exact.

Le Petit Journal s'étend ensuite longuement sur l'agitation provoquée par l'annonce de l'arrivée du liquidateur chargé de lever les scellés pour procéder à l'inventaire :

« ... les paysans ont décidé de tendre des fils de fer en travers de la route pour arrêter les chevaux des gendarmes... Une compagnie du 118^e R. I. de Morlaix vient également en renfort » (8).

Le Père Corentin expliquait aux paysans, pour les calmer, que les Bénédictins ont des intérêts à sauvegarder, notamment en ce qui concerne leur maison de Jérusalem qui est sous le protectorat français; que si des troubles graves se produisent à Kerbénéat, ils pourront peut-être en être rendus responsables.

La Patrie notait sans acrimonie : « Trois bénédictins ont quitté l'abbaye pour se rendre à Marseille où ils s'embarqueront pour leurs établissements de Jérusalem. M. Delcassé (Ministre des Affaires Étrangères) leur accorde passage gratuit sur le paquebot. »

À la date du 1^{er} mai, d'après *Le Petit Journal*, la plupart des habitants ont regagné leurs fermes. Aucune manifestation grave ne paraît plus maintenant à redouter.

Mais à ce moment, sur le plan administratif, un incident qui n'était pas sans gravité mettait aux prises le Ministère de la Justice et l'autorité préfectorale.

UN CONFLIT ADMINISTRATIF

En fait, il faut convenir que les expulsions de Kerbénéat auraient pu tourner au pire, par suite d'une intervention intem-

(8) Tous détails qui semblent bien controuvés, quoique *Le Peuple Français* s'en fasse également l'écho.

pestive du liquidateur judiciaire Lecouturier qui avait pris l'initiative de faire apposer les scellés.

Le Petit-Journal relate la déconvenue des commissaires Siégland et Riou quand ils se présentèrent le 28 avril pour effectuer une besogne faite depuis la veille.

Ils frappèrent longtemps à toutes les portes sans trouver âme qui vive... Au bout d'une heure arriva enfin le Père Corentin, qui venait de dire sa messe dans la petite chambre qu'il occupe à l'hôtellerie.

M. Siégland lui dit : « Nous sommes chargés par le préfet du Finistère de venir apposer les scellés sur l'abbaye. »

« Mais ils ont été apposés hier, lui répondit le P. Corentin. Le juge de paix de Landivisiau et son greffier sont venus remplir cette formalité. »

« Ce n'est pas possible, reprit M. Siégland, mon collègue et moi seuls avons reçu cette mission de M. le Préfet. »

Le Père Corentin fit alors connaître à MM. Siégland et Riou que le juge de paix avait agi en vertu d'instructions que lui avait adressées M. le Procureur de la République d'Avallon à la demande du liquidateur judiciaire des Bénédictins. Les commissaires n'en revenaient pas; aussi inspectèrent-ils minutieusement les scellés s'assurant de l'authenticité de la signature et du cachet du juge de Landivisiau. Ils demandèrent ensuite au Père Corentin de leur dire ce que sont devenus les autres membres de la Congrégation.

Le Père Corentin répondit que les uns étaient partis pour le Pays de Galles et que les autres se trouvaient dans les fermes voisines. Il ne restait plus alors aux magistrats qu'à se retirer; c'est ce qu'ils firent au milieu d'une nouvelle manifestation hostile.

Le juge de paix sentait qu'il avait fait un pas de clerc et dans une lettre au Préfet, il tenta de rejeter la responsabilité de l'incident sur le commissaire de police : « On raconte, écrit-il, que M. Siégland était chargé depuis plusieurs jours d'apposer les scellés quand j'ai moi-même reçu cet ordre et qu'il eût pu (sic) depuis plusieurs jours faire le nécessaire. »

L'affaire rebondit en haut-lieu. Le Préfet, dans une lettre au ministre, se plaint de n'avoir connu l'apposition des scellés que par les journaux : « Ni moi, ni M. le Sous-Préfet de Morlaix n'avons été avisés soit par le parquet d'Avallon, soit par celui de Morlaix dans le ressort duquel se trouve le monastère de Kerbénéat. »

Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes, qui a dû prendre langue auprès du liquidateur, répond par une mesure générale. Le 15 mai, il expédie à tous les préfets une circulaire télégraphique ainsi conçue :

Je vous rappelle que vous devez vous concerter avec l'autorité judiciaire quand elle a des mesures à prendre contre les établissements congréganistes pour empêcher que les magistrats, leurs auxiliaires et notamment le liquidateur, ne soient troublés dans l'exercice de leur mandat par des manifestations. Votre responsabilité est engagée dans ces désordres que vous avez le devoir de prévenir et de réprimer.

Le Préfet du Finistère ne se tient pas pour battu et réplique :

« Il m'est difficile de prendre des mesures préventives, lorsque ces opérations ont lieu en vertu de décisions prises par les tribunaux étrangers au Finistère, comme cela est arrivé récemment pour l'apposition des scellés au monastère de Kerbénéat... J'estime qu'il serait utile que les Préfets fussent avertis à l'avance par les autorités judiciaires étrangères à leur département. »

C'était sagesse. Le Président du Conseil marqua le coup et permit de mettre le Garde des Sceaux au courant. Tout cela aboutit à une série de mesures qui renforcent encore les pouvoirs insolites du liquidateur, telle cette loi du 17 juillet 1903 attribuant compétence, pour tous les conflits causés par les liquidations, au tribunal qui avait nommé le liquidateur.

Il faut féliciter le Préfet du Finistère d'avoir fait preuve d'une certaine fermeté pour défendre son administration dans ses prérogatives. Il fut moins bien inspiré dans son appréciation des événements de Kerbénéat.

Il avait fait sa petite enquête personnelle :

J'ai pu vérifier l'inexactitude de nouvelles forgées à la main par des reporters dont certains n'ont même pas quitté Brest, d'autres ne sont pas allés plus loin que l'auberge du bourg de La Roche.

Il est exact que pour la pose des scellés, il y a eu charivari fait en frappant des boîtes de fer blanc. En somme une foule peu nombreuse et une manifestation inoffensive... Les trois brigades de gendarmerie adjointes aux deux commissaires ont rencontré seulement un chemineau, lequel a marqué quelque émotion en voyant les forces de police, mais a continué sa route dès le moment que cela ne s'adressait pas à lui...

Le tocsin n'a point sonné pour cette raison suffisante que les cloches ont été enlevées le 25 avril et expédiées au dehors, on dit en Angleterre.

Aucune difficulté avec le vieux P. Le Guen. Les moines se sont opposés à toute espèce de manifestation, malgré les instances de M. Pierre Croc, l'agitateur royaliste du canton de Lesneven (le préfet mentionne également Mme de Coatgourden à l'occasion des délégations des mères chrétiennes qui se présentaient, sous sa direction, à la préfecture pour réclamer en faveur de l'enseignement congréganiste).

Toute cette agitation vient des royalistes; les manifestants n'étant composés que de leurs fermiers, de fournisseurs. Ils ont provoqué cette agitation pour amener la réélection au Sénat de M. de Chamaillard... en reprenant quelque action sur les électeurs...

C'est par leur bulletin de vote que les paysans manifesteront leurs sentiments.

Le préfet ne pensait pas si bien dire. Les faits lui donneront tort une fois de plus : M. de Chamaillard sera réélu au Sénat jusqu'à sa mort survenue en 1908.

EPILOGUE : L'EXPULSION DU PERE CORENTIN

Le Père Corentin constituait à lui seul le dernier carré de la résistance, tout au moins aux yeux des autorités. Il fallait en finir : le liquidateur Lecouturier sera cette fois totalement d'accord avec le préfet pour faire expulser le moine qu'il affecte de considérer comme un agitateur politique impénitent.

Certes le Père Corentin était doué d'un tempérament accusé, assez autoritaire, servi par une très haute taille et un verbe oratoire peu ordinaire; mais, dans la circonstance, il mit précisément ses talents au service de la conciliation. Sur ce terrain il ne craint pas de se compromettre. Ne le voit-on pas écrire, au lendemain des incidents que l'on sait, pour remercier le secrétaire général de la Préfecture qui lui a fait obtenir l'autorisation de rester momentanément au monastère : « J'ai été appelé à recevoir les officiers ministériels qui ont eu à s'occuper de nous, et je n'ai pas eu à me plaindre du moindre d'entre eux. » (Lettre du 29 avril).

Mais, moins d'un mois plus tard, le commissaire de Landerneau part en guerre contre le bon Père qui ne manquait pas une occasion d'affirmer en public un loyalisme d'ailleurs sincère : « Ce religieux voyage continuellement et se rend dans diverses localités du Finistère où il se tient en rapport avec des congrégations de différents ordres. » (?) « Par ses actes il corrobore ainsi les propos qu'on lui prête, à savoir qu'il s'était joué du Gouvernement... Le Père s'absente fréquemment; il a même suivi le pèlerinage de Lourdes du 12 au 20 septembre. Son état de santé n'inspire aucune inquiétude, bien au contraire, il paraît et a toujours paru excellent. » Le commissaire, assez bien renseigné dans l'ensemble, va jusqu'à insinuer qu'il vole les pouvoirs publics : il est certain que le moine, grâce aux charitables voisins qui lui apportaient tous les jours sa subsistance, pouvait facilement écouler les produits du jardin que l'adjudicataire cherchait vainement à liquider. (Lettres du 20 mai et du 9 octobre 1903.)

Lecouturier, « tout entier à sa proie attaché », daigne s'occuper lui-même du religieux récalcitrant; le 2 octobre il attire l'attention du préfet sur

la présence de ce moine, sujet de trouble et obstacle considérable à la liquidation. En effet, j'ai envoyé un mandataire spécial, chargé d'assurer l'exploitation du domaine de Kerbénéat, et je suis persuadé que si, depuis plus d'un mois qu'il est sur les lieux, il n'a pu trouver de locataire, ni les concours nécessaires pour l'exploitation, cela tient uniquement à la présence du Père Corentin. Dans ces conditions, veuillez me permettre d'insister auprès de vous pour que vous fassiez notifier au P. Corentin le refus de l'autorisation que vous avez pu lui accorder de rester dans l'immeuble. Je vous serai très obligé de bien vouloir me prévenir dès que la notification aura été faite.

Le jour même, 12 octobre, le préfet, obtempérant aux ordres du liquidateur, charge le sous-préfet de Brest de faire notifier la décision, dont il se croit obligé d'aviser le Président du Conseil qui l'approuve. Tout semble avoir été terminé le 27 octobre : l'ordre règne à Kerbénéat...

Le lointain liquidateur croyait-il sérieusement que le départ forcé du dernier religieux allait adoucir l'hostilité profonde de nos populations bretonnes ? Il y a un autre épilogue aux affaires de Kerbénéat, celui-là même de la liquidation générale des Congrégations qui se solda, en définitive, par le scandaleux déficit que l'on sait.

La perspicacité du Directeur des Contributions avait raison contre l'optimisme de commande du préfet : le domaine de Kerbénéat qu'il évaluait à près de 100.000 francs subit une forte dépréciation lors de la mise en adjudication publique : le prix de vente fut de 26.000 francs pour l'ensemble des terres et des bâtiments, ce qui rejoint les chiffres donnés par les religieux dans la déclaration annexée à la demande d'autorisation. Le premier acquéreur, connu sous le surnom pittoresque d'« Olivier Plas-ar-moc'h », indicatif de sa fonction sociale (Olivier de la Place aux cochons), était déjà au bord de la faillite; il ne put jamais réaliser — il finit d'ailleurs, sur les instances de sa famille, par se réconcilier avec l'Eglise avant d'aller rendre ses comptes à Dieu. La première propriétaire légale fut Mme Eugénie Radane, épouse divorcée de Julien Marcillet, de Morlaix (25 mai 1905). Elle s'obstina à vouloir faire de l'abbaye une ferme modèle qui ne lui procura que des déboires, faute de main d'œuvre comme de débouchés pour la vente des produits. Elle revendit Kerbénéat le 15 avril 1914 moyennant le prix de 50.000 francs... à l'Evêché (!).

Le liquidateur ne fut pas plus chanceux pour la vente des récoltes de l'abbaye. *La Résistance de Morlaix* et *La Croix de Paris* y font une brève allusion en relatant la levée des scellés qui fut opérée, sans doute le 30 mai, par le juge de paix de Landivisiau, assisté de M. Belser, mandataire de M. Lecouturier et d'un notaire de Morlaix qu'on dut désigner d'office. Il fallait bien dresser l'inventaire du pauvre mobilier que les moines n'avaient pu emporter. Le Père Corentin en profita pour faire reconnaître ses meubles personnels que le juge de paix, malgré ses réclamations, avait mis dans l'inventaire primitif. C'est ce même jour que l'acheteur des récoltes fut mis en possession. « Il avait acquis pour 1.000 francs la récolte en terre par acte sous seing privé le 26 mai. M. Jacq l'avait estimé 1.600 francs (exactement 1.682) et les légitimes propriétaires en auraient tiré le double. L'acquéreur se persuade qu'il a fait mauvaise affaire : les débouchés pour les asperges se ferment devant lui, jusqu'à Brest... »

Et le journal breton de conclure :

« *Madou beleien ha plouz ed du*

A zo mad da ober ludu. »

Biens de prêtre et paille de blé noir
ne font que cendre noire !

(A suivre.)

LE 11 JUILLET

SOLENNITÉ DE SAINT BENOIT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES "AMIS DE LANDÉVENNEC"

10 h. 30 : Messe Pontificale

14 h. 30 : Vêpres Solennelles

15 h. 30 : Réunion Plénière



CHRONIQUE

PROFESSIONS.

Le Mardi de Pâques, le R. P. Marie Maynard (de la Lozère), prononce ses vœux solennels.

Quelques semaines plus tard, au terme de notre retraite annuelle (du 15 au 22 mai), prêchée par le R. P. Nielly, O. P., émettent leurs vœux simples, F. Louis Cochou, de Saint-Jean-Trolimon, et Alain Le Breton, de Kernével.

ANNIVERSAIRE.

Le 25 juillet, en la fête de Saint Jacques, notre Rme Père Abbé fêtera ses 25 ans de sacerdoce. Que nos amis et lecteurs prennent part à notre joie filiale en s'unissant à notre prière reconnaissante.

† Vous redirez avec nous cette prière de l'Eglise aux intentions de Mme Le BOULCH, mère du Père Célestin, retournée à Dieu le 12 juin, à l'âge de 71 ans :

« Vous nous avez commandé, ô Dieu, d'honorer nos parents; ayez pitié, dans votre bonté, de l'âme de ma mère : pardonnez-lui ses péchés et donnez-moi de la voir un jour dans la joie de la gloire éternelle. » *Oraison pour une mère défunte, Missel.*

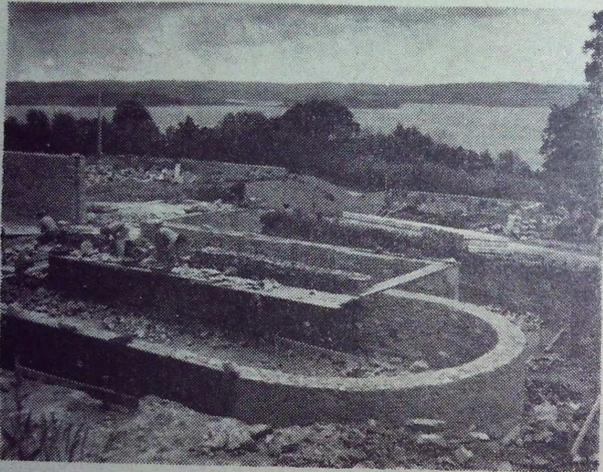
CONSTRUCTIONS

Profitant de la marée, un sablier lourdement chargé remonte l'Aulne. Ses voiles rouges gonflées par le vent, il arrive à hauteur de la petite église de Landévennec, curieusement perchée au bord de l'eau, double le « pal » — longue bande de sable et de cailloux — presque à fleur d'eau même par haute mer, et se dirige vers la réserve navale. Va-t-il accoster à la grève où sont déjà mouillés plusieurs bateaux de pêche ? Non, il cargue ses voiles et aborde à une large cale qui semble de construction récente. Déjà deux des marins ont sauté à terre; l'un tire un cordage et l'arrime au rocher, l'autre court sur la digue et monte le chemin plein d'ombre... Dans le lointain, sur la hauteur, on entend un bruit de marteaux et de machines... la « chanson des métiers ».

Dix minutes ne se sont pas écoulées depuis l'arrivée du bateau, qu'un

camion dévale le chemin en tressautant lourdement sur les cailloux et vient se ranger à côté du sablier. Ses roues arrière pénètrent dans l'eau jusqu'à mi-jante, tant la mer est haute. Et le déchargement du sable commence et durera plusieurs heures, le camion faisant la navette entre le bateau et le chantier, jusqu'au moment où, libéré de sa charge, le sablier pourra revenir vers son port d'attache, en utilisant la marée descendante.

Ce spectacle est devenu familier depuis la construction de notre cale, dite cale de Penforn. Certes, ce ne fut pas un mince travail, car tout était à faire. Il ne pouvait être question de remettre en état l'ancienne digue, en partie démolie. Il fallait créer du neuf. Aussi, pendant de longues semaines, les camions déchargèrent-ils déblais sur déblais pour combler la crique qui séparait le chemin



de terre de la future cale. Il fallut ensuite, pour constituer le gros œuvre, creuser la grève, accumuler les blocs, les maçonner, enfin recouvrir le tout d'une couche de ciment. La cale était terminée, et désormais nous pouvons recevoir aussi bien par mer que par terre sable, galets, pierre et ciment.

Gagnons le chantier. Du chemin qui monte à flanc de côteau, nous découvrons progressivement l'Aulne, puis Tibidy et l'île d'Aren, enfin la rivière du Faou et les montagnes d'Arrée. Un coude brusque. Emergent d'un champ de blé et s'étageant sur trois piliers, les travaux du futur monastère se dressent devant nous (se reporter aux plans reproduits dans le précédent numéro de *Pax*).

Voici d'abord ce qui sera le noviciat. Les murs, en pierre jaune de Logonna, s'élèvent à hauteur d'un rez-de-chaussée; la pierre est grossièrement taillée avec une légère retour-

che au ciseau, suivant le procédé courant qui garde au matériau sa couleur et son grain naturels.

Montons d'un degré. Ici les fondations, après avoir été, à fleur de sol, recouvertes d'une chape d'étanchéité, c'est-à-dire d'une couche de goudron destinée à empêcher l'humidité de s'élever dans les murs, reçoivent un « sol » formé de briques creuses spéciales, ou « ferdricks », réunies par une armature qui permet de les poser comme des madriers. Sur ces briques, une épaisseur de ciment.

Arrivons maintenant au niveau de la cour intérieure, entièrement ceinturée de ses fondations — pour lesquelles il a fallu creuser très profond (près de quatre mètres à certains endroits) — et que recouvre aussi une chape d'étanchéité. Déjà s'élève le mur Ouest de cette cour, construit dans le même appareil que la façade du noviciat, comme le seront ceux des trois autres côtés. Un large couloir au-

dessus duquel passera le cloître, sépare ce mur de celui de la bibliothèque, qui, atteignant déjà une hauteur de trois mètres, arrive au niveau du rez-de-chaussée du bâtiment Ouest.

Au-delà de ce mur, la future bibliothèque, qui sera d'abord — et pour combien de temps? — notre église provisoire. Vers le Sud, à la même cote, le local des douches et le réfectoire provisoire, l'un et l'autre déjà bien avancés. Bientôt s'élèveront les hautes fenêtres de la rotonde Sud et de la façade Ouest.

Commencés au début du mois de mars, les travaux ont marché bon train. Et l'on ne sait qui on doit le plus louer, de l'entrepreneur, du chef de chantier ou des ouvriers, qui ne ménagent ni leur temps ni leur peine. Puisse le rythme actuel continuer, afin que, sans trop attendre, sur le lamn de S. Guénoù, moines de Kerbénéat et moines de Landevennec soient enfin réunis!

La Médaille de Saint Guénoù



« ... Il convient... il faut, nous a-t-on maintes fois répété, que votre Saint Guénoù ait sa médaille comme Saint Benoît...! » Quoi qu'il en soit de la comparaison entre nos deux Saints et de notre filiale dévotion à leur égard, nous nous sommes rendus, de bonne grâce, du reste, à la pieuse injonction des amis de S. Guénoù.

M. Pierre Péron, professeur de dessin à Paris, a mis gracieusement son « crayon » à notre service, autant dire son talent d'artiste et son cœur de breton. Le dessin ci-contre — le diamètre réel est de 18 millimètres — permet à chacun d'apprécier la réussite et, comme nous-mêmes, d'en féliciter l'auteur sans réticence. La frappe, très soignée, est due à la Maison Rivière, « Bijoux Kelt », de Paris.

Saint Guénoù se détache sur un soleil celtique devant quelques vagues symbolisant la mer bretonne; il est encadré de l'invocation *Sant Guenoù petit eviaomp* (S. Guénoù, priez pour nous).

Vous pouvez trouver la médaille à Landevennec ou à Kerbénéat: en argent, 350 francs; en métal argenté, 100 francs.

ON A « TOURNE » LANDEVENNEC.

MM. Beauvais et Klein ont réalisé un film dont la bande s'amorce aux premiers jours de Landevennec, le 17 octobre 1950 pour s'achever à la première pierre de 1953.

Présenté au concours de l'Ouest des cinéastes amateurs, à Saumur, le film a obtenu la coupe de reportage. Nos vives félicitations!

Aurons-nous le plaisir de le voir projeter à Landevennec le 11 juillet?

POUR LA FUTURE EGLISE ABBATIALE,

Une table d'autel du plus fin Kersanton, et délicatement ouvragé, a été offerte à Landévennec par la famille Le Rue-Landuré, de Ploumoguier. Très ancienne, elle proviendrait, croit-on, d'une vieille chapelle monastique. Elle aura certainement sa place dans notre église à venir : l'y placer et y célébrer le Saint Sacrifice sera la meilleure forme de reconnaissance à accorder aux généreux donateurs.

« LES AMIS DE LANDÉVENNec »

(Dixième liste)

MEMBRES DONATEURS

Anonyme, Landerneau.
Anonyme, Landévennec.
Barbaro, Mme, Marseille.
Berthou, M. et Mme, Ploudaniel.
Cabon, M. et Mme, Tréguennec.
Le Rue-Landuré, M. M., Ploumoguier.
Salou, M. et Mme, Pleslin-les-Grèves (C.-du-N.).

MEMBRES FONDATEURS

Avan, M. et Mme, Châteaulin.
Barré, M. et Mme, Plonévez-Forzay.
Bot (Le), M., Plougastel-Daoulas.
Bouché, M., St-Nicolas-du-Peleu (C.-du-N.).
Bruslé, Mlle, Châteaulin.
Cadiou, Mlle, Sibiril.
Cariou, M. et Mme, Plonévez-Forzay.
Carval, M., Tréguennec.
Chabannes (de), Mlle, Messaguel (Tarn).
Cornec, M., Brest.
Cornic, Mme, Plonévez-Forzay.
Coz (Le), M. et Mme, Plonévez-Forzay.
Delaporté, Mme, Châteauneuf-du-Faou.
Fily, M. et Mme, Saint-Derrien.
Frochen, M., Brest.
Gac (Le), M., Plonévez-Forzay.
Gall (Le), Mlle, Saint-Divy.
Guerneur, M. et Mme, Landévennec.
Guillou (Le), Mlle, Châteaulin.
Indy (d'), Les Faugs (Ardeche).
Jaquet, Annette, Paris.
Jacquet, Michel, Paris.
Jougia, M., Cahors.
Laut, Mlle, Lannilis.
Leboucher, M., Fontenay-sous-Bois (Seine).
L'Helgouach, Mme, Plonévez-Forzay.
Lorgeil (de), M. et Mme, Plonévez-Forzay.
Lorach, M. et Mme, Plouvorn.
Maüeray (de), Camberley (Angleterre).
Péchet, M., Paris.
Perrot, Mlle, Châteaulin.
Perrot, Mlle, Taulic.
Pitel, M., Brest.
Postec, Mlle, Plouider.
Pouliquen, chanoine, Châteaulin.
Poulma'ch, Mlle, Châteaulin.
Radeneac, M., Landerneau.
Roux (Le), abbé, Lanarvily.
Saout, Mlles, Saint-Pol-de-Léon.
Sca'ch (Le), Mme, Fleyben.
Stéphan, M., Brest.
Sury (de), M. et Mme, Landerneau.

MEMBRES PROTECTEURS

Balay, Mme, Châteaulin.
Bellec, abbé, Quimper.
Berthou, M. et Mme, Châteaulin.
Béin (Le), Mlle, Plomeur.
Blouët, Mme, Plonévez-Forzay.
Bodénes, M., Kernillis.
Borgne (Le), M. et Mme, Landerneau.
Borgne (Le), M. et Mme, Tréogat.
Bos (Le), M. et Mme, Landerneau.
Bothorel, M. et Mme, Châteaulin.
Bourhis (Le), M. et Mme, Châteaulin.
Bozec (Le), Mme, Plouédern.
Brun (Le), Mme, Tréogat.
Caër, Mme, Châteaulin.
Cam, M., Brest.
Cann, M., Saint-Derrien.
Chauvel, Mme, Châteaulin.
Chillaz (de), M., Paris.
Ch., M., colonel, La Fleche.
Conseil, M. et Mme, Plougourvest.
Cosmas, Mme, Plonévez-Forzay.
Cronner, Mlle, Landuvez.
Cueff, M. et Mme, Plougourvest.
Cueff, M. et Mme, Trézéidé.
Danzé, Mlle, Cléden-Cap-Sizun.
Didailier, M. et Mme, Châteaulin.
Etienne G., M., Paris.
Faou, M. et Mme, Tréogat.
Gac, M., Plouider.
Gassia, Mme, Châteaulin.
Gaudain, Mme, Plouzévédé.
Gautier, M. et Mme, Lannion (C.-du-N.).
Glazot, Mme, Châteaulin.
Goasguen, M. et Mme, Châteaulin.

Goff (Le), Mme, Châteaulin.
Goff (Le), M., Tréogat.
Goéguen, Mme, Plouédern.
Guen (Le), Saint-Frégant.
Guidou, M. et Mme, Tréogat.
Guyonvar'ch, chanoine, Pontivy.
Hénaff, M. et Mme, Plonévez-Forzay.
Helgouach (L.), M. et Mme, Plonévez-Forzay.
Jaucou, Mlle, Châteaulin.
Jestin, Mme, Saint-Divy.
Joncour-Lucas, M. et Mme, Le Gullvinec.
Jouan, M. et Mme, Plouénventer.
Kerbrizou, chanoine, Bréès.
Kerjean, Dr, Angers (M.-et-L.).
Lagadé, Mme, Tréogat.
Lambin, M., St-André-du-Seignat (Landes).
Larsenbour, M., Saint-Divy.
Lein, M. et Mme, Saint-Derrien.
Léaunec, M., Landévennec.
Maillocheux, M. et Mme, Ain-Sébaa, Casablanca (Maroc).
Mest, Mme, Plomeur.
Miossec, Dr, Châteaulin.
Montret, Mlle, Tréogat.
Moulin, M. et Mme, Châteaulin.
Palud, M. et Mme, Plouzévédé.
Pennarun, Mme, Châteaulin.
Peuziat, Mme, Douarnenez.
Porhel, M. et Mme, Lanhouarneau.
Pouliquen, M. et Mme, Châteaulin.
Pulvé, Mlle, Châteaulin.
Radeneac, P., M., Paris.
Raphalen, M. et Mme, Tréguennec.
Riou, abbé, Saint-Pol-de-Léon.
Rospars, M. et Mme, Châteaulin.
Roudaut, M. et Mme, Kernillis.
Roudaut, M. et Mme, Saint-Méen.
Roussel, Mme, Tréogat.
Roux (Le), Mlle, Bodilis.
Rouzaud, M. et Mme, Prat (C.-du-N.).
Sager (Le), Mlle, Pontivy (Morbihan).
Saluden, M., Mespaul.
Souben, Dr, Pont-à-Abbé.
Tanguy, Dr, Angers (M.-et-L.).
Thomin, M. et Mme, Saint-Méen.
Toquin, M., Bréès.
Trauvouez, M. et Mme, Trémouézan.
Urvoas, M. et Mme, Plouédern.
Viton (de), ctesse, Kerouanne (Morbihan).
Vour'ch, M., Plouencour-Trez.

ASSOCIES A TITRE POSTHUME

Membres fondateurs
M. et Mme Nicolas Guerneur, Bourg-Blanc.
 Membres bienfaiteurs
M. l'abbé Calvez, doyen honoraire, ancien recteur de Tour'h.
M. Jules Béligue, Poullan-sur-Mer.

MEMBRES DEFUNTS

M. le chanoine Le Goasguen, Brest; M. l'abbé Corneé, doyen honoraire, Plougastel-Daoulas; M. l'abbé Séité, recteur, Kernouës; M. Croissant, conseiller général, Sca'ch; Mlle Claire Huon de Pénanster, Trédrez-Loquémeau; Mme veuve Perrot, Ouessant; Michel et Jean Le Gall, Ouessant; M. Ménez, Plouédern; M. Louis Marzin, Locquénoilé; M. Joseph Roignant, Landévennec.

Dieu Tout-puissant et miséricordieux, que les âmes de nos bienfaiteurs reçoivent, par votre miséricorde, la béatitude de la lumière éternelle. (Missel.)

Notre prochain numéro de « Pax » sera entièrement consacré à la « Sainte Vierge en Bretagne », avec illustrations de Jos Le Doaré.

Le Directeur-Gérant : H. GOUGAY.

Imprimerie du « Télégramme », place Wilson - BREST

